



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 26/03/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Biologie, de la composante UFR des Sciences et Techniques est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
M	MAGNARD	Jean-Louis	MCF HC	FST Département Biologie UJM - Lab. BVpam - CNU 66
Mme	ALLEGRA	Séverine	PR 2C	IUT STE Département Génie Biologique CNU 65
M	MEDOC	Vincent	MCF HC	FST Département Biologie UJM - Lab. ENES - CNU 67
M	HEUSSER	Sandrine	PRAG CE	FST Département Biologie 1600
B	BUVRY	Marie Anne	PRAG CN	FST Département Biologie 1600
M	SAINT- MARCOUX	Denis	MCF CN	FST Département Biologie - Lab. BVpam - CNU 64
Mme	MOJA	Sandrine	MCF HC	FST Département Biologie - Lab. BVpam - CNU 69
M	JULLIEN	Frédéric	MCF HC	FST Département Biologie - Lab. BVpam - CNU 68

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 26/03/2026


Le Président
Florent PIGEON